



**Réunion de la commission interdépartementale pour le développement durable « CIDD »
du 11 octobre 2018**

Compte-rendu

Liste de présence :

Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire	Manu Tonnar	☒
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction politique	Marc Bichler	excusé
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Direction politique	Luc Dockendorf	☒
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs - Service d'économie rurale	Christine Herzeele	☒
MDDI - Département de l'Aménagement du Territoire	Liette Mathieu	☒
MDDI - Département de l'Environnement Biodiversité et ressources naturelles	Claude Origer	excusé
MDDI - Département de l'Environnement	Jimmy Skenderovic	☒
MDDI - Département de l'Environnement Biodiversité et ressources naturelles	Eric Schauls	excusé
MDDI - Département de l'Environnement	Marguy Kohnen	☒
MDDI - Département de l'Environnement	Karin Riemer	excusée

MDDI - Département des transports	Christian Mersch	☒
MDDI - Département des Travaux publics	Christian Ginter	excusé
MDDI - Département des Travaux publics	Caroline Cantanhede (supp.)	excusée
Ministère de l'Economie - Direction générale Energie	Tom Eischen	excusé
Ministère de l'Economie - Direction générale Energie	Georges Reding (supp.)	☒
Ministère de l'Economie - Direction générale Compétitivité	Pierre Thielen	☒
Ministère de l'Economie STATEC	Olivier Thunus	excusé
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Bureau de coordination des politiques éducatives	Anne Heniqui	☒
Ministère de l'Egalité des Chances	Valérie Debouché	excusée
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Cabinet ministériel	Gaston Schmit	☒
Ministère d'État - Secrétariat général du Conseil de Gouvernement	David DelNin	☒
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI)	Celia Ruiz Miralles	☒
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Solidarité	Brigitte Schmitz	☒
Ministère des Finances - Direction « Budget et place financière »	Jenny De Nijs	excusée
Ministère de l'Intérieur - Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain	David Hottua	☒
Ministère de la Justice	Dina Ramcilovic	excusée
Ministère du Logement	Annick Rock	☒

Ministère du Logement	Cathrin Nordmo (supp.)	☒
Ministère de la Santé	Anne Calteux	excusée
Ministère de la Sécurité sociale	Abílio Fernandes	☒
Ministère des Sports - Administration générale	Rob Thillens	excusée
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	Nico Fehlen	☒

Ordre du jour:

- Rapport de la réunion du 18 juin 2018 : adoption
- Quality check dans le cadre de la réforme de la procédure législative; présentation par le ministère d'État
- Projet de plan national pour un développement durable : poursuite du processus
- Inventaire et évaluation d'un inventaire des initiatives de développement durable au niveau communal/territorial : présentation
- Divers

1. Adoption du projet de rapport de la réunion du 18 juin 2018

Le projet de rapport de la réunion du 18 juin 2018 a été adopté.

2. Quality check dans le cadre de la réforme de la procédure législative ; présentation par le ministère d'État

Dans son intervention, M. Jacques Thill du Ministère d'Etat partage les réflexions d'un groupe de travail mis en place quant à l'utilité nécessaire de la fiche d'impact actuelle et la nécessité d'une amélioration profonde. Il est proposé que tous les projets de loi soient accompagnés dans le futur d'un "Quality Check" réalisé par le Gouvernement. Le but est d'améliorer l'efficacité des projets en analysant plusieurs domaines liés. Il s'agit aussi d'améliorer le pourcentage d'erreurs commises dans le cadre de la publication de la législation à l'aide d'un outil informatique unique (déjà en cours de développement). Cet outil permettra de suivre la procédure législative depuis le début et sur base d'un modèle uniforme avec des questions et informations à fournir.

Dès lors, il est proposé de lier le « *Quality Check* » et le « *Nachhaltigkeitscheck* » inscrit dans le projet de Plan national pour un développement durable adopté par le Conseil de Gouvernement le 25 juillet 2018 et qui d'ailleurs figure dans le programme gouvernemental de la période législative 2013-2018. Le but est d'avoir un questionnaire clair et simple qui doit encourager les personnes à se poser des questions sur l'impact de l'exécution du projet de loi sous rubrique sur le développement durable.

Sur base de ce check de durabilité l'exposé de motifs serait justifié/ajusté. L'idée est que cette démarche sera obligatoire pour chaque projet de loi et facultative pour les projets de règlement grand-ducal. Le ministère du Logement a déjà lancé une démarche similaire avec une expérience positive.

Le PNDD3 avec ses champs d'actions prioritaires serait un instrument d'orientation et pourrait être utilisé comme référence pour des questions de développement durable. La date probable de lancement de la plateforme est prévue pour le 1^{er} semestre 2019. Un guide d'utilisation sera élaboré à ces fins.

MDDI-Transport: Salue l'idée d'informatiser la procédure législative. Sur la question du détail des informations requise on va plutôt dans la direction de questions générales sans quantifications détaillées.

MI: Se pose de questions sur l'acceptabilité de l'idée et le nombre des questions. **Réponse:** Il s'agit de s'orienter sur les 10 champs d'actions prioritaires du PNDD.

MDDI-AT: Salue l'idée et le lien avec le «Nachhaltigkeitscheck» et met l'importance sur le règlement grand ducaux qui vont beaucoup plus dans le détail que les lois. **Réponse:** Il ne sera pas obligé pour les projets de règlements. Il s'agit au ConGo/CE/ChD d'accepter une loi sans le «check» ou de demander des informations supplémentaires.

MAE-Coopération/dév.: Salue l'idée et précise qu'il y a un grand travail derrière. Il propose une séparation entre le volet international et un volet national. Il serait aussi bénéfique d'établir le partenariat avec d'autres Institutions comme l'Uni.lu et autres qui ont l'expérience avec les études sur le Luxembourg.

MAVPC: Il serait bien d'avoir le guide à l'avance. Faut-il se limiter sur le PNDD et est-ce qu'il y aura un contrôle des réponses ? **Réponse:** Tout le monde pourra voir les réponses. Le processus sera transparent et c'est aux personnes concernées de prendre leurs responsabilités.

ME: Il serait bénéfique d'inclure un outil qui permettra d'évaluer les données nécessaires pour le reporting.

MSS: Suggère d'élaborer quelques questions servant comme base de réponse. Questions fréquentes par exemple.

MECO-Compet : Pose la question si cet nouvel outil prévoit aussi un programme (logiciel) permettant de faire périodiquement des évaluations dans une optique d'évaluation des politiques publiques (p.ex. analyses annuelles de la mise en œuvre des champs d'action prioritaires), en fournissant des statistiques administratives et autres éléments d'information.

Suite à cette question, le représentant du ME souligne qu'il s'agit d'une suggestion intéressante et des renseignements seront demandés par le ME au SCL si cela s'avère être possible.

Plusieurs membres doivent se concerter en interne sur le projet et sont priés de donner leur avis par e-mail.

Le délai pour finaliser les questions est prévu pour fin janvier 2019. Un avant-projet de questions sera prêt pour le mois de décembre.

3. Projet de plan national pour un développement durable : poursuite du processus

Le PNDD3 a été approuvé le 25 juillet 2018 par le Conseil de Gouvernement. Selon la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable, la Chambre des Députés et le Conseil Supérieur pour le Développement Durable ont 4 mois pour donner leur avis qui sera discuté par après dans la CIDD et/ou éventuellement intégrés dans le PNDD.

L'article 12.3. de la loi prévoit également que le ministre ayant dans ses attributions la coordination interministérielle du développement durable arrête les mesures permettant de donner au plan la notoriété la plus étendue possible. La brochure élaborée et le site internet mis en place suite à l'adoption du PNDD2 de 2010 ont été utilisés par notamment des enseignants, il est ainsi proposé de considérer l'élaboration d'une démarche avec l'éducation au développement durable comme thème central et les enseignants et écoles comme « public cible ».

Dans cette optique il est proposé de créer un groupe de travail ouvert aux membres de la CIDD et la société civile afin de pouvoir élaborer un programme. Les membres de la CIDD intéressés de participer à ce groupe de travail sont priés à communiquer leur intérêt.

4. Inventaire et évaluation d'un inventaire des initiatives de développement durable au niveau communal/territorial : présentation

Point reporté pour une prochaine CIDD

5. Divers

La prochaine CIDD sera fixée pour la fin février 2019.